fournirent à l'empire l'occasion d'entreprendre la guerre d'Orient de concert avec l'Angleterre. Nos soldats s'y montrèrent, comme toujours, admirables; mais la campagne de Crimée, qui a tant illustré nos armes, n'a été après tout qu'une longue suite de hauts faits inutiles, depuis la victoire de l'Alma jusqu'à la prise de Sébastopol. Nous avons perdu 100,000 hommes et dépensé 1 milliard 500 millions pour ruiner en Orient l'influence russe, qui y est actuellement plus prépondérante que jamais. En même temps, à l'intérieur, l'agiotage, encouragé par les emprunts nationaux, bouleversait l'équilibre des fortunes. Toute la France d'en haut courait à la Bourse, tandis que celle d'en bas courait au mont-de-piété; il s'établissait peu à peu deux nations ennemies dans la nation, et cet antagonisme des classes ne profitait qu'au pouvoir absolu, en compromettant l'avenir. A mesure que la nation baissait, l'empire montait : il était à son apogée en 1856, à l'époque de la signature du traité de Paris et de la naissance du prince impérial. Il n'y avait alors ni tribune, ni presse, ni esprit public; l'unique souci, c'étaient les intérêts matériels et l'assouvissement des jouissances grossières, vers lequel poussait l'administration elle-même. De grands travaux improductifs étaient entrepris sur tous les points du territoire, surtout à Paris, où ils devenaient un instrument de règne. Ces grands travaux déterminaient des crises terribles dans l'industrie et le commerce par le renchérissement des loyers et des denrées alimentaires, et achevaient la démoralisation publique.

On dansait sur un volcan et l'on étouffait le cri de la misère sous les accents joyeux des fêtes, en l'honneur des souverains étrangers qui venaient remercier Napoléon III d'avoir étouffé la Révolution. Néanmoins quelques voix protestèrent une première fois en 1857 par la nomination de rares députés opposants. La tentative d'Orsini, le 14 janvier 1858, fournit une occasion de les museler derechef par la loi de sûreté générale. Le mécontentement devint alors significatif; à tout prix, il fallut lui donner le change, et la campagne d'Italie fut entreprise sous le patronage de l'indépendance et de la liberté. Elle fut courte et brillante; mais l'empereur n'accomplit que la moitié de la tâche que lui-même s'était imposée, et il se trouva avoir dépensé 60,000 hommes et 750 millions pour soulever une série de difficultés qui ne sont pas encore résolues.

Une amnistie générale, dont Ledru-Rollin fut excepté, signala le retour de l'empereur; mais elle ne suffit pas pour apaiser les esprits désillusionnés. L'empereur le comprit, et, par le décret du 24 novembre 1860, il rétablit l'adresse par laquelle la Chambre pourrait lui transmettre les vœux du pays. C'était un os à ronger jeté, pour tromper sa faim, au dogue populaire, et tandis qu'il le rongeait, nos troupes étaient témérairement et inutilement exposées en Chine, en Cochinchine et au Mexique. Est-il besoin de rappeler par quels désastres s'est terminée cette dernière affaire, le pendant de la guerre d'Espagne du premier empire? Nos soldats rendus odieux à une population qui combattait pour sa liberté et ses foyers; le prince infortuné que nous avions amené là et nommé empereur, saisi après notre abandon, jugé et fusillé comme un vulgaire aventurier; notre diplomatie abaissée et notre armée obligée de quitter le territoire américain sur l'injonction du secrétaire d'Etat de la grande république des Etats-Unis : tel était le résultat qui nous coûtait 50,000 soldats et 700 millions, et qui arracha à M. Thiers ce cri : « Il n'y a plus de faute à commettre! » En effet, par le fait seul de l'engagement de nos troupes au Mexique, on a dû laisser, au grand mécontentement de l'Angleterre, égorger une fois de plus les héroïques enfants de la Pologne. Ce ne devait pas être cependant le dernier soufflet moral appliqué au gouvernement français. Un homme d'Etat de la même école que Napoléon III, celle du succès à tout prix, M. de Bismark, de concert avec l'Autriche, confisque le Danemark, et les vainqueurs se le partagent comme jadis ils avaient partagé la Pologne avec la Russie. La guerre éclate entre ces voleurs de provinces quand il s'agit d'en distribuer les dépouilles, et la victoire de Sadowa détruit l'équilibre européen au profit de la Prusse, qui s'annexe une partie de l'Allemagne, forme à nos portes une nation militaire de 25 millions d'habitants et fait donner à l'Italie, son alliée, cette Vénétie que nous lui avions vainement promise en 1859. En revanche, notre gouvernement, après avoir laissé écraser l'armée pontificale à Castelfidardo, écrase à Mentana, « où le chassepot fait merveille, » les volontaires de Garibaldi et de la liberté italienne, transforme une partie de nos braves soldats en gardiens du pape, et est obligé de négocier humblement l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, pour avoir l'air d'obtenir, lui aussi, une satisfaction dans ce nouveau remaniement de l'Europe.

Compromis par ces nombreux insuccès au dehors, l'empire sentit la nécessité de céder, du moins en apparence, aux exigences de l'opinion publique, et il accoucha de prétendues réformes que nous allons énumérer : 1° La décentralisation, qui a eu pour effet de remettre entre les mains des préfets, agents du pouvoir central, certains pouvoirs réservés jusqu'alors à leurs chefs, les ministres. 2° L'autorisation d'exister accordée à des sociétés de secours mutuels. L'empereur nomme leurs présidents et les tient à sa merci. 3° Le droit d'association. Le maintien de l'article 291 du code pénal le rend illusoire. 4° La réforme de la loi de recrutement, qui a pour effet de former des prétoriens à la dévotion du maître; il est exigé neuf années de service au lieu de sept, et il n'y a plus de bons numéros. 5° La rectification du budget. Le budget s'élevait à 1 milliard 500 millions en 1850, celui de 1869 se chiffre par 2 milliards 300 millions, sans compter qu'en quatorze années l'empire a dépensé 3 milliards en sus de ses recettes ordinaires, et que la ville de Paris a emprunté plus de 2 milliards. 6° Les traités de commerce. L'incapacité de ceux qui les ont préparés a non-seulement paralysé les bienfaits du libre échange, mais ruiné une notable partie de la France industrielle. 7° L'extension des libertés. Des libertés économiques, liberté de la boucherie, de la boulangerie, des théâtres, oui; mais la liberté de l'imprimerie, de la librairie, du colportage, en un mot les libertés commerciales et industrielles touchant aux libertés politiques, demeurent confisquées ou réglées par des lois qui sont de véritables traquenards.

Le pays commençait à s'agiter de nouveau au sujet de ses libertés politiques et ne se contentait plus du décret du 24 novembre 1860, qui retenait d'une main ce qu'il avait paru donner de l'autre. On crut lui imposer silence en supprimant l'adresse; mais la bataille de Sadowa fit baisser le ton au pouvoir personnel. L'empereur écrivit la lettre du 19 janvier. La presse sera désormais soustraite au pouvoir discrétionnaire de l'administration, le droit de réunion sera inauguré, les attributions du Corps législatif seront augmentées. En théorie, c'était un progrès; en pratique, ce fut surtout la répression qui progressa. Les élections de 1869, en donnant 3,500,000 voix à l'opposition, avertirent le gouvernement que la coupe était pleine et que les électeurs entendaient qu'à l'avenir le pays fût gouverné par le pays. Un sénatus-consulte annonça que le pouvoir personnel se résignait au système parlementaire. Ce n'était qu'un leurre, car on maintenait l'article 13 de la constitution : « L'empereur est responsable devant le peuple, auquel il a toujours le droit de faire appel, » véritable négation du système représentatif. Un vieil ami de l'empire, Fialin dit Persigny, le disait en plein Sénat : « Le souverain a gardé tous ses pouvoirs; il a conservé tous les instruments de l'autorité réelle, tous les moyens de l'empire autoritaire, en créant l'empire libéral. »

Tel fut ce qu'on appela « le couronnement de l'édifice, » après un règne de dix-huit années qui n'avait été qu'une longue suite de fantaisies personnelles aboutissant à des fautes irréparables et à des désastres inouïs, dont le gouvernement se vantait comme d'autant de victoires.

Ni calme, ni quiétude, ni commerce, ni liberté, ni gloire réelle; des dettes, la démoralisation, l'agiotage, les faillites accumulées, l'influence de la France diminuant chaque jour en Europe : tel est le bilan du second empire. A ce bilan déjà si triste il faudra ajouter les suites encore inconnues de la funeste guerre de 1870. Pour aujourd'hui (6 septembre), à la suite d'une révolution qui est venue dix-huit ans trop tard, la république française se trouve en face du sol de la patrie envahi, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne foulées aux pieds, de Strasbourg odieusement bombardé! Les soldats français, conduits au feu par des généraux n'ayant jamais commandé que des sergents de ville, ont été écrasés sous le nombre, vaincus, décimés; Paris est à la veille d'un siége.

L'auteur, avons-nous dit, n'affiche pas la prétention d'avoir écrit l'histoire définitive du second empire, et cependant pour ceux qui, à l'exemple du *Grand Dictionnaire*, ont chaque jour suivi des yeux ce régime depuis sa naissance avec la douleur qu'inspire le despotisme aux véritables amis de la liberté, le récit de M. Taxile Delord n'aura que peu de modifications à subir pour devenir l'expression exacte de la vérité. Ce qui est bien rare chez un adversaire contemporain d'un système politique, l'auteur n'a ni chargé les couleurs ni assombri le tableau. A peine peut-on lui reprocher quelques fautes de détail bien excusables dans une œuvre si laborieuse et dont les parties intéressées retiennent avec un soin jaloux les documents par devers elles.

Un autre mérite de l'ouvrage, d'après nous, c'est d'avoir tout dit, sans crainte comme sans acrimonie, mérite double pour M. Taxile Delord, que ses habitudes de journaliste auraient pu entraîner bien plus facilement que tout autre à se lancer dans la polémique. M. Delord discute, mais sans passion, en historien. Son style est net, sobre, élégant, facile. C'est l'œuvre d'un homme éclairé et d'un bon citoyen.

Empire de Flore (L') ou le **Triomphe de Flore**, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin; musée de Dresde. L'artiste a groupé dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs, et il a choisi le moment où va s'opérer cette métamorphose. Au milieu, Narcisse contemple avec fatuité son image que réfléchit l'eau d'un vase, tandis que la nymphe Echo, assise à ses côtés, le regarde avec tendresse. Près de ce couple, Clytie considère avec ravissement le dieu du jour qui traverse le ciel sur son char resplendissant. A gauche, Ajax se perce de son épée. A droite, Smilax repose dans les bras de Crocus. Un peu en arrière, se tiennent le bel Hyacinthe et le jeune chasseur Adonis, armé d'un épieu et accompagné de ses chiens. Flore, placée entre ces deux derniers personnages, répand des fleurs en dansant. De leur côté, de gentils Amours forment une bande joyeuse. Ces diverses figures sont réunies dans un parterre entouré de berceaux de verdure.

Cette charmante toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, ce qui est rare dans les œuvres de Poussin, a été peinte, suivant Smith, pour le cardinal Omodei, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre, qui est à peu près de la même dimension et qui fut exécuté pour le même prélat, si nous en croyons M. Villot.

EMPIRÉ, ÉE (an-pi-ré) part. passé du v. Empirer. Devenu pire : *Un mal* EMPIRÉ. *Une situation* EMPIRÉE.

EMPIREMENT s. m. (an-pi-re-man — rad. *empirer*). Etat d'une chose qui empire. ‖ Peu usité.

EMPIRER v. a. ou tr. (an-pi-ré — de *en*, et de *pire*). Rendre pire, aggraver : *Cette imprudence* A EMPIRÉ *son mal. C'est un triste remède que celui qui ne guérit un mal que pour en* EMPIRER *un autre.* (A. Billiard.) *Il y a des hommes que l'expérience corrompt et qu'elle* EMPIRE. (St-Marc Girard.) *Répercuter le mal, ce n'est pas l'enlever, c'est l'*EMPIRER. (E. de Gir.)

— v. n. ou intr. Devenir pire, tomber en un état pire : *Le vulgaire croit que le monde* EMPIRE *à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rouss.)

Voilà bien six mille ans que les hommes sont faits;
Et depuis quatre mille on ne cesse d'écrire
Que l'homme dégénère et que le monde *empire*.
VIENNET.

— Gramm. On conjugue ce verbe avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, selon qu'on a en vue le fait en lui-même ou l'état qui en est la suite : *Le médecin fut étonné de la rapidité avec laquelle la maladie* AVAIT EMPIRÉ. *Il était déjà assez méchant, mais il* EST *bien* EMPIRÉ.

— **Antonymes.** Améliorer, amender et ramender.

EMPIRICUS SEXTUS, géomètre, astronome et médecin grec. V. SEXTUS EMPIRICUS.

EMPIRIQUE adj. (an-pi-ri-ke — lat. *empiricus;* du grec *empeirikos*, savant par expérience, de *en*, dans, et *peira*, expérience. Le grec *peira* signifie proprement tentative, effort, expérience. Il se rapporte à la racine sanscrite *pâ*, faire, mettre, qui, dans le sens de mettre, a produit la préposition *a-pa*, *a* privatif, marquant un déplacement, un mouvement vers le bas. Comparez : latin *ab*, *apud;* grec *apo*, *epi*. *A-pa* donne le comparatif *para* pour *a-para*, autre, plus éloigné, ultérieur, d'où le sanscrit *parâ*, la rive opposée, le grec *peirô*, percer, et *peira*, tentative, effort, expérience). Qui n'est fondé que sur l'expérience, qui ne se guide que par l'expérience, qui ne se fonde pas sur une théorie raisonnée : *Médecine* EMPIRIQUE. *Médecin* EMPIRIQUE. *Méthode* EMPIRIQUE. *Traitement* EMPIRIQUE. *Règles* EMPIRIQUES. *Toutes les intuitions* EMPIRIQUES *sont des prémisses.* (Ch. Bailly.) *La médecine n'a d'abord eu que des connaissances* EMPIRIQUES. (Matth. de Dombasle.) *L'art* EMPIRIQUE *de découvrir les sources a donné lieu aux étranges pratiques des sorciers.* (L. Figuier.) *Nous avons deux facultés* EMPIRIQUES : *la conscience et la perception extérieure.* (J. Simon.) *Le principe d'autorité et de gouvernement a sa source dans la donnée* EMPIRIQUE *de la famille.* (Proudh.)

— Philos. *Idée empirique*, Idée fournie par l'expérience, par opposition aux idées *à priori*. ‖ *Définition empirique*, Définition de l'idée telle qu'elle est fournie par l'expérience, par opposition à la *définition ennoématique*, qui définit l'idée telle qu'elle est conçue dans l'esprit.

— Physiq. *Formule empirique*, Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation : *Les* FORMULES EMPIRIQUES *ne sont en général qu'approximatives.*

— s. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. ‖ Médecin qui rejette toute théorie, et qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience; charlatan qui n'a aucune connaissance médicale : *Le cardinal de Richelieu vint traiter la France comme un* EMPIRIQUE, *avec des remèdes violents qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties.* (Card. de Retz.) *L'*EMPIRIQUE *vit aux dépens de la faiblesse et de la crédulité humaine.* (Gardanne.) *Paris regorge de bons, d'excellents médecins, tandis que les trois quarts des campagnes de la France sont exploitées par des ânes ou des* EMPIRIQUES. (E. Sue.)

— **Antonymes.** Dogmatique, méthodique, scientifique.

— **Encycl.** V. EMPIRISME.

Empiriques d'autrefois (LES), vaudeville en un acte de Scribe et d'Alexandre (pseudonyme de Mme Friedelle), représenté sur le théâtre de Madame (Gymnase), le 11 juin 1825. Deux charlatans prétendent posséder le don de ressusciter les morts. Une jeune Espagnole vient les prier de rendre la vie à son amant. Le miracle n'est pas difficile à opérer, car les charlatans ont fait route avec le jeune homme, un *bon vivant* qu'une fausse nouvelle a mis au rang des trépassés. Cette pièce, dont l'intrigue est très-légère, n'obtint qu'un médiocre succès; mais elle emprunte un véritable intérêt à l'anecdote suivante, rapportée par M. Eugène de Mirecourt : « Une dame d'un certain âge, ancienne maîtresse d'institution, apporta à Scribe le manuscrit des *Empiriques d'autrefois*. — « Mon Dieu, madame, dit Scribe, je » suis accablé de besogne; vous risquez d'at» tendre longtemps. — N'importe! répondit» elle, pourvu que mon tour arrive, c'est tout » ce que je demande. » Elle laissa le manuscrit entre les mains du savant charpentier dramatique, trop heureuse d'emporter une espérance. Le lendemain, Scribe apprend que cette dame est dans une situation de fortune déplorable et presque voisine de la misère. Il quitte tous ses autres travaux, prend le manuscrit des *Empiriques*, arrange, corrige, refond la pièce, la porte au Gymnase et la fait jouer, le tout en moins de six semaines. Par malheur, elle n'eut qu'un succès d'estime. La maîtresse d'institution s'empressa d'apporter à Scribe deux autres vaudevilles, dont elle espérait tirer plus d'argent que du premier. Cette fécondité du bas-bleu devenait inquiétante. Scribe appela Guyot, l'un des deux agents dramatiques chargés de la perception des droits, et lui donna l'ordre de faire rapporter aux *Empiriques*, joués ou non, douze cents francs par an de droits d'auteur. Il créait ainsi à Mme Friedelle une pension de six cents francs, afin qu'elle le laissât en repos. »

EMPIRIQUEMENT adv. (an-pi-ri-ke-man — rad. *empirique*). D'une manière empirique : *L'écriture, remplaçant la tradition, fixa les faits* EMPIRIQUEMENT *acquis, et assit la science sur une base inébranlable.* (D'Orbigny.) *Affirmer, c'est déterminer; or toute détermination, pour être vraie, doit être donnée* EMPIRIQUEMENT. (Proudh.)

EMPIRISME s. m. (an-pi-ri-sme — rad. *empirique*). Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement : *Pourquoi l'intelligence des affaires, la sagesse des combinaisons, la prévoyance, laissent-elles la place à l'*EMPIRISME? (Proudh.) *L'*EMPIRISME *n'est jamais l'esprit dominant dans les temps de régénération du genre humain.* (Guizot.) *Les lois que vous faites, quand vous en faites, ne sont que des palliatifs et des expédients; une moitié de vos codes est routine, l'autre moitié* EMPIRISME. (V. Hugo.)

— Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'*EMPIRISME *de Locke, de Condillac. L'*EMPIRISME *a été banni entièrement de l'astronomie.* (Laplace.) *La théorie des idées innées résiste à toutes les objections de l'*EMPIRISME. (A. Jacques.) *Ce qui résulte de l'*EMPIRISME, *c'est l'impossibilité de toute science, l'expérience ne faisant connaître que les phénomènes; la croyance à toute réalité substantielle disparaît nécessairement, le moi lui-même n'est plus qu'une succession d'impressions, ou une collection de sensations et de notions; l'*EMPIRISME *sort du sensualisme et il conduit au septicisme.* (Rousselot.)

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience; charlatanisme : *Les expédients de l'*EMPIRISME *ne peuvent pas suppléer les conditions régulières de la vie.* (L. Reybaud.)

— **Antonymes.** Dogmatisme, méthodisme.

— **Encycl.** Méd. D'après MM. Robin et Littré, les empiriques admettaient comme base de leur art trois sources : « 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer et qu'ils appellent *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle en sera l'issue; 3° enfin l'imitation ou analogisme. » Glaucias appelait ces trois méthodes le *trépied* de la médecine.

Plus tard, d'après Ménodote, ils adoptèrent l'épilogisme, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles aux phénomènes qui ne tombent pas sous les sens.

Les empiriques s'appuient du grand nom d'Hippocrate; c'est du divin vieillard qu'ils prétendent tenir leur méthode expérimentale. Pour cela, ils invoquent les passages suivants de la *Médecine nouvelle :* « Je pense, dit l'immortel médecin de Cos, je pense qu'il ne convient pas, dans l'art de la médecine, d'avoir recours à de vaines hypothèses, comme on est obligé de le faire en traitant de choses entièrement obscures et douteuses... Il faut arriver de ce qui est connu à ce qui est inconnu... Il ne faut pas faire difficulté de prendre des instructions des hommes les plus simples, s'il paraît qu'ils savent quelque chose de décisif pour l'occasion. C'est ainsi, je pense, que tout notre art s'est formé, recevant de toutes parts pour rassembler un grand nombre de faits. Il ne faut donc pas manquer de faire attention à ce que le hasard peut présenter, si cela se confirme plusieurs fois, etc. »

Certes, c'était se donner pour maître un nom dont l'autorité est incontestable. Mais avec plus de justice on aurait dû choisir Acron d'Agrigente, dont Hippocrate n'avait fait que préconiser la doctrine.

Si même nous voulions remonter à l'origine de l'*empirisme*, nous ne devrions nous arrêter ni à Hippocrate ni à Acron; c'est dans la nuit des temps que se perdraient nos recherches; cependant, il vint une époque où les médecins, abandonnant la voie d'Hippocrate, se jetèrent dans la recherche ou plutôt dans la divination des causes prochaines et en firent la base de la thérapeutique; la science était devenue une arène ouverte à toutes les opinions contradictoires, à toutes sortes de doctrines dogmatiques, dont les principes opposés n'avaient d'autre source ni d'autre appui que l'imagination de leurs auteurs... Un tel conflit d'opinions et de doctrines devait nécessairement ouvrir les yeux sur le peu de fondement et sur l'incertitude de l'art médical. Donc, encouragés par l'exemple des pyrrhoniens qui soumettaient toutes les opinions philosophiques à un examen sévère, quelques médecins tentèrent de fonder les principes et la pratique de la médecine sur les seules données de l'expérience. Telle fut l'origine de la secte appelée empirique à cause des principes qu'elle professait. Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et Sérapion d'Alexandrie, qui vivaient à peu près dans le même temps, en sont regardés comme les fondateurs (il faudrait dire, nous l'avons déjà fait remarquer, les vulgarisateurs). Elle eut un grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer : les deux Apollonius d'Antioche, Ménodote, Sextus Criton, Theutras, Cassius le pyrrhonien, Glaucias, Nauteias, et Héraclite de Tarente.

La doctrine formulée et enseignée par les hommes illustres dont nous venons de rappeler les noms garda bien peu de temps sa pureté première : à peine jusqu'au jour où parut Galien. Bientôt, s'occupant plus des médicaments que des maladies, les empiriques devinrent des médicastres, des empiristes.

L'espace nous manque pour écrire en son entier l'histoire de l'*empirisme*, histoire qui forme à elle seule une des parties les plus importantes dans le tableau des progrès de la pensée humaine. Nous nous transportons tout de suite au moment où finit le moyen âge.

Nous sommes au XIVe siècle. De grandes découvertes vont s'accomplir : la boussole, la poudre à canon, un nouveau continent, l'imprimerie, l'imprimerie surtout, qui doit renverser tout l'échafaudage des anciens systèmes, ouvrir de nouveaux horizons, changer matériellement et intellectuellement la face du monde.

L'anatomie est sur le point de naître : Mondini, professeur à Cologne, ose le premier fouiller de son scalpel le corps humain, et bientôt son audace est imitée par l'immortel André Vésale à Bruxelles, par Eustache à Rome, par Fallope à Ferrare et à Pise. Voici Telesio, qui, sans nier explicitement Dieu, cherche à s'en passer, et Campanella, son disciple, qui, reprenant ses doctrines, leur donne une formule plus scientifique... Voici Montaigne professant le doute avec charme, et Charron l'imposant avec autorité. Voici Bacon, Gassendi, Locke, etc., etc.

Pendant ce temps, que devient le dogmatisme, cette doctrine qui conclut et agit en vertu de dogmes immuables? Il a jeté son dernier cri au XVIe siècle par la bouche de J. Fernel, surnommé le Galien moderne.

Lorsque d'Holbach, à la fin du siècle dernier, disait dans son *Système de la nature :* « Les hommes se trompent quand ils abandonnent l'expérience pour des systèmes enfantés par l'imagination, » il proclamait la supériorité de la méthode empirique, et personne n'osait se lever pour lui dire qu'il se trompait.

Aujourd'hui l'*empirisme* a-t-il encore des adeptes? L'un des professeurs les plus célèbres de l'école de médecine de Paris, M. Trousseau, dans une conférence faite en 1862, au nom de l'Association philotechnique pour l'enseignement gratuit des ouvriers, a pu hautement et nettement se dire empirique sans qu'une voix protestât contre les applaudissements d'une nombreuse assemblée.

M. Trousseau prenait le mot *empirisme* dans son acception la plus favorable, celle qui résulte directement de l'étymologie. Mais il y a une autre sorte d'*empirisme*, qui emporte l'idée d'ignorance ou l'idée, plus odieuse encore, de charlatanisme. C'est parce qu'il entendait le mot de cette manière, que M. Zimmermann a dit : « Un empirique en médecine est un homme qui, sans songer aux opérations de la nature, aux signes, aux causes des maladies, aux indications, aux méthodes, et surtout aux découvertes des différents âges, demande le nom d'une maladie, administre ses drogues au hasard ou les distribue à la ronde, suit sa routine et méconnaît son art. »

Au mot CHARLATAN nous avons pris pour guide le manuscrit inédit de M. Charles Durand intitulé les *Empiriques;* ici, nous allons encore emprunter la silhouette, curieuse à plus d'un titre, du héros du même ouvrage : « A côté des docteurs et sous-docteurs, qui, de par le droit de leur parchemin, — ce qui est notre excuse, — font passer de notre poche dans la leur le petit écu blanc, suivant l'expression du docteur Guénault, de joyeuse mémoire, il est une troisième variété de médecins, plus nombreuse que les deux premières, aussi habile peut-être — nous parlons de l'habileté du docteur Guénault — et plus audacieuse à coup sûr, car elle pratique, elle, « sans garantie du gouvernement. » Ce sont les philistins de l'art, les vendeurs du temple, ou, pour les appeler par leur nom, les empiriques, les empiristes, si vous le voulez.

» Et cependant ceux-ci n'ont point encore trouvé leur Molière, quoique en étant parfaitement dignes. Privat d'Anglemont les a même oubliés dans sa nomenclature des métiers inconnus et véreux.

» L'auteur veut essayer de remplir cette lacune. Sa prétention n'est pas, certes, de détruire les empiriques, pas plus que l'auteur de *M. de Pourceaugnac* n'eut celle de détruire les médecins. Il sait que La Bruyère avait raison quand il disait : « Tant que les hommes » pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, » le médecin sera raillé... et payé... »

» Quelle pensée, éclose en un jour d'ambition ou de bizarrerie, induit un individu à s'instituer médecin par la grâce de Dieu et de son autorité privée? Appartiendraient-ils, ces déclassés, à la famille des moqueurs et des sceptiques qui, voyant en la bêtise humaine un hochet, s'en amusent leur vie entière? Non certes.

» Un *empirique* est ordinairement ancien domestique de docteur. Voyant son maître gagner sa vie en accueillant les personnes qu'il introduisait et en causant un instant avec elles, il s'est dit un jour : Le métier de médecin est plus facile, plus commode et surtout plus lucratif que celui de valet. Et, jetant son galon aux orties, il s'est fait médecin. Quelquefois l'empirique a été d'abord infirmier dans un hôpital, voire même garçon d'amphithéâtre, et, dans un moment d'ambition, il a troqué le tablier bleu contre l'habit noir; ou bien encore, d'épicier il a sauté à pieds joints au grade et à la profession d'herboriste, et d'herboriste il est devenu médecin.

» D'autres prétendent avoir hérité de leurs parents un spécifique souverain contre telle ou telle maladie, et leur devoir, disent-ils, est de ne point laisser perdre un héritage précieux... non point pour eux, certes! mais pour le bien public.

» Plusieurs enfin sont devenus médecins par inspiration... d'en haut. Tous mettent en avant cette prétendue inspiration, ce don divin, ou tout au moins transmis par héritage depuis un temps immémorial, et c'est une des causes de la confiance, du religieux respect qu'ils inspirent. Il y a encore une autre raison : le nombre des maladies que la médecine guérit, nous disait un empirique lui-même, est bien moins grand que le nombre des maladies devant lesquelles elle se déclare impuissante. Eh bien! quand un malade est abandonné par son médecin ordinaire, a-t-il recours à un autre médecin? Pas du tout. « Celui-ci, dit-il, n'en sau» rait pas plus que l'autre, » et il vient à nous, à nous qui, exerçant la médecine sans titre, sans autorisation, en dépit de la police, malgré ses persécutions, devons avoir, pense-t-il, un spécifique, une panacée secrète et universelle.

» Il y a plusieurs espèces d'empiriques; mais si chacun d'eux présente une figure particulière et comme un type à part, tous ont de commun une très-haute idée de leur savoir, une morgue hautaine et qui n'a de comparable que leur prodigieuse ignorance.

» Quand ils ont commencé l'exercice de leur sacerdoce, ils savaient n'être que des imposteurs; mais bientôt, comme Foa qui, se voyant adorée, finit par croire qu'elle était vraiment déesse, ils se sont persuadé que le jeu qu'ils jouaient était sérieux. Dernièrement, l'un d'eux nous disait : « Le monde » n'a encore vu que deux médecins, Hippo» crate et moi. »

» Tous ont même suffisance, depuis ce prétendu visionnaire (le docteur noir) qui s'en va visiter ses malades en brillant équipage et qui, en présence d'un cancer, dit avec assurance : « Moi, guérir madame...; mais moi » vouloir d'abord dix mille francs, » jusqu'à ce pauvre diable qui, chaussé de sabots et un bâton à la main, court la campagne et guérit par l'application de simples connus de lui seul toutes les maladies et toutes les blessures. »

Notre article ne serait pas complet si, après avoir esquissé la silhouette des empiriques, de ces exploiteurs effrontés de la bêtise humaine, nous ne rapportions pas les lois édictées, les arrêts rendus pour réprimer l'exercice illégal de la médecine.

— *Jurisprudence de la médecine.* L'article 35 de la loi de ventôse punit d'une amende pécuniaire au profit des hospices tout individu qui exerce la médecine ou la chirurgie sans diplôme, certificat ou lettre de réception.

A qui s'applique cet article?

Répondons à cette question d'après les termes de la loi, l'opinion des auteurs et la jurisprudence de nos cours et de nos tribunaux.

La défense d'exercer sans diplôme ou certificat est générale et absolue. Elle s'étend à toute personne qui pratique la médecine et la chirurgie sans titre légal. Ainsi il a été décidé : 1° que cette prohibition s'applique aux pharmaciens comme à tous autres individus (Cour de cass., chambre criminelle, 8 octobre 1819); 2° qu'exercer la profession de *bailleul* ou *rebouteur*, c'est-à-dire l'art de réduire les luxations et les fractures des os, c'est exercer la médecine; qu'en conséquence, celui qui se livre à cet art sans diplôme ou certificat est passible des peines portées par la loi, et ne peut être excusé sous prétexte que l'usage est de tolérer cette industrie et que l'on rend ainsi des services aux indigents (Cass., 1er mars 1844 et 7 mai 1854).

Que dire touchant certaines professions spéciales?

Les oculistes, par exemple, pourront-ils exercer sans être munis d'un diplôme? On l'a soutenu; mais il a été jugé que la prohibition d'exercer sans diplôme s'applique aussi à l'art de l'oculiste.

La décision est la même, l'oculiste exerçât-il gratuitement (Cass., 20 juillet 1833; Paris, 2 octobre 1833; Cass., 14 mars 1839). « Cela est bien jugé, dit M. Dalloz; l'art de l'oculiste est une dépendance directe et immédiate de l'art du chirurgien; la moindre opération sur les yeux exige des connaissances anatomiques et physiologiques. »

Il ne sera pas superflu de rappeler ici que les statuts des chirurgiens de plusieurs anciennes provinces exigeaient des preuves de capacité de la part des oculistes, et que le projet de loi de 1847 (dont les événements de 1848 arrêtèrent la discussion) soumettait les professions spéciales de l'art de guérir à la nécessité d'un diplôme; les dentistes et les sages-femmes étaient seuls exceptés de cette règle, mais ils devaient se munir d'un brevet. Ce brevet même n'autorise pas chez la sage-femme la pratique de la chirurgie. Une sage-femme du nom de Pirant avait pratiqué l'opération césarienne sur le cadavre d'une femme qu'elle avait été appelée à soigner. Elle ne l'avait fait, du reste, que sur les conseils d'un prêtre, qui l'y exhorta au nom de la religion. La cour de Grenoble, saisie de l'affaire, relaxa les prévenus; mais son arrêt fut cassé par la cour suprême.

Nous pensons que les orthopédistes, aussi bien que ceux qui se livrent à la lithotritie, à la chirurgie herniaire, doivent être également soumis à l'obtention d'un diplôme.

Les dentistes sont-ils soumis à la même obligation? Deux déclarations, du 24 février 1730 et du mois de mai 1768, réglant l'exercice de la chirurgie dans la ville de Paris, ordonnaient aux dentistes de se faire recevoir experts par le collége de chirurgie. De nos jours, les auteurs et les praticiens pensent que, pour être dentiste, il faut, à la connaissance de l'anatomie de la bouche, réunir des notions générales d'anatomie, de physiologie, de médecine et d'hygiène; que c'est exposer gravement la santé publique que de ne pas exiger des dentistes la preuve qu'ils ont acquis ces connaissances. Cette opinion avait été admise par M. Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce. La jurisprudence la repoussa par un grand nombre d'arrêts.

Quiconque exerce sans diplôme encourt par ce seul fait les peines édictées. Il a été jugé : 1° que celui qui se qualifie chirurgien ou qui exerce sans diplôme ne peut exciper de sa bonne foi (Cass., 19 février 1807); 2° que l'exercice sans diplôme de la profession de médecin ou de chirurgien ne saurait être excusé, sous le prétexte que l'on est porteur de certificats des autorités administratives de diverses localités, ou qu'on est en possession depuis longues années de la qualité contestée, ou bien encore que l'on donne gratuitement ses soins aux indigents (Cass., 20 juillet 1833).

Le silence de la loi de ventôse n'implique pas de la part du législateur l'intention de regarder comme innocent l'exercice gratuit de la médecine. Cette loi n'a pas attaché la peine au salaire reçu, mais à la profession indûment exercée. Ce n'est pas la cupidité, mais l'impéritie qu'elle veut atteindre (Cass., 27 mai 1854). « De grandes difficultés, dit M. Dalloz, s'élèvent quand il s'agit d'apprécier la situation légale et l'innocence ou la culpabilité des personnes de bonne foi qui agissent sur les infirmités humaines par le magnétisme, le somnambulisme, par les inspirations religieuses. Les hésitations de la justice seraient bien naturelles en présence des doutes de la science elle-même. » Néanmoins, des condamnations nombreuses ont été portées contre des personnes qui traitaient les maladies par le somnambulisme, et un arrêt récent a décidé que, en principe, le traitement des malades au moyen du magnétisme, de la part d'un individu non pourvu d'un diplôme de docteur ou d'officier de santé, constitue l'exercice illégal de la médecine, délit prévu et puni par la loi de ventôse. Cette loi frappe, par la généralité de sa prohibition, tout exercice de l'art de guérir; elle ne subordonne pas l'existence de la contravention à telle ou telle condition particulière, à tel ou tel mode spécial de traitement (Cour de cass., 25 décembre 1852).

Un jugement du tribunal de la Seine, en date du 7 décembre 1852, a décidé que les individus qui font métier de deviner et de pronostiquer encourent la peine prononcée par l'article 479 du code pénal, alors même qu'ils prétendraient exercer cet art au moyen du magnétisme et du somnambulisme. La cour de cassation a jugé, le 25 avril 1857, qu'il y a délit d'exercice illégal de la médecine de la part d'une somnambule qui indique le traitement à suivre par les malades qui la consultent, bien qu'elle se fasse assister d'un docteur ou d'un officier de santé qui signe les ordonnances ou prescriptions médicales, mais sans les soumettre à son contrôle personnel; et le médecin qui prête son aide se rend, en un tel cas, complice du délit de la somnambule.

Examinons l'économie des pénalités portées par la loi de l'an II. Les articles 35 et 36 de cette loi portent :

« Art. 35. Six mois après la publication de la présente loi, tout individu qui continuerait d'exercer la médecine ou la chirurgie ou de pratiquer l'art des accouchements sans être sur les listes dont il est parlé aux articles 25, 26 et 34, et sans avoir de diplôme, de certificat ou lettre de réception, sera poursuivi et condamné à une amende pécuniaire envers les hôpitaux.

« Art. 36. Ce délit sera dénoncé aux tribunaux de police correctionnelle, à la diligence du commissaire du gouvernement près ces tribunaux. L'amende pourra être portée jusqu'à 1,000 fr. pour ceux qui prendraient le titre et exerceraient la profession de docteur; à 500 fr. pour ceux qui se qualifieraient d'officiers de santé et verraient des malades en cette qualité; à 100 fr. pour les femmes qui pratiqueraient illicitement l'art des accouchements. L'amende sera double en cas de récidive, et les délinquants pourront, en outre, être condamnés à un emprisonnement qui n'excédera pas six mois. »

Le second article ne parlant que de ceux qui usurpent le titre de docteur ou d'officier de santé, les tribunaux avaient décidé que pour ceux qui se contenteraient d'exercer l'art de guérir, sans prendre aucun titre, la peine ne serait que de simple police. Plusieurs auteurs ont combattu cette doctrine, et les arrêts de la cour de cassation du 9 et du 21 juillet 1853 et de la cour d'Orléans du 5 novembre 1855 ont décidé que l'exercice illégal de la médecine, même sans usurpation de titre, constitue un délit qui rentre exclusivement sous l'application de la loi du 19 ventôse an II.

— Philos. L'*empirisme* est la plus ancienne des écoles de philosophie; il prend l'expérience pour base de ses théories, et, s'il se trompe, c'est qu'il a mal vu ou mal expérimenté. Il naquit avec la philosophie même, chez les Hellènes, au VIe siècle av. J.-C.; son but fut de ramener à un principe, soit unique, soit multiple, la pluralité des phénomènes physiques qui frappent les sens. Thalès, un des sept sages, est le premier qui ait fait une tentative de ce genre. Comme tous les empiriques, il conçut la matière non point inerte et inanimée, mais douée d'une âme, motrice intelligente. Cette âme, selon Thalès, est la condition d'être de toutes choses. La forme primitive de cette âme est l'eau, élément essentiellement doué de mouvement et susceptible de transformations. L'eau, principe de toutes choses, n'est toutefois pas le générateur des dieux. Ceux-ci naissent d'eux-mêmes. Sur leur nombre et leur nature, Thalès accepte les théogonies adoptées de son temps. Hippon, qui professa l'*empirisme* à une époque qu'on croit voisine de celle de Thalès, objecta le premier que les dieux, puisqu'ils étaient nés, ne pouvaient échapper à la loi qui régit toutes les créatures, et devaient mourir. Anaximandre de Milet, contemporain et probablement disciple de Thalès, s'appliqua, comme ce dernier, à rechercher l'élément du monde; il crut le trouver dans un sujet matériel assez vague, contenant en lui-même les contraires, et auquel il donna le nom d'*infini*. Anaximène de Milet, né dans la seconde moitié du VIe siècle, c'est-à-dire plusieurs années après la mort d'Anaximandre, conçut un *empirisme* moins grossier que celui de ses prédécesseurs. Il posa comme principe des choses l'air, qu'il assimila à l'esprit. « De même, disait-il, que l'air, qui est notre âme, gouverne nos corps, de même l'air universel anime l'univers. » De cette façon, la génération et la dissolution des êtres ne sont dues qu'à la condensation et à la raréfaction de l'air.

La physique d'Anaximène est encore très-grossière. La terre lui semble plate et les étoiles plantées comme des clous sur une voûte de cristal.

Héraclite, qui naquit à Ephèse à la fin du VIe siècle, frappé particulièrement de l'instabilité des choses, en vit le principe dans l'élément le plus agité, le plus insaisissable, le feu. « Ce monde de toutes les choses, aucun des dieux, aucun des hommes ne l'a fait; il a été, il est et il sera le feu toujours vivant, s'allumant et s'éteignant avec mesure. » Les ouvrages d'Héraclite (*Moyen de bien conduire sa vie* et *Science des mœurs*) furent commentés, durant toute l'antiquité, par plusieurs sectes philosophiques très-distinctes, stoïciens, sophistes, panthéistes, etc.

Diogène d'Apollonie professa l'*empirisme* vers 500 av. J.-C. Après avoir établi qu'il ne peut exister qu'un seul sujet naturel, qui possède l'aptitude dont les éléments sont doués de s'unir les uns aux autres, il envisagea l'air comme principe du monde. « L'air, disait-il, par sa subtilité et sa priorité, doit être doué de la force motrice et de la connaissance. Tous les animaux participent de l'air; tous, par le même air, vivent, voient et entendent, et de lui tirent leur pensée propre; leur âme est un air plus chaud que celui du dehors, mais plus froid que celui du soleil. » La différence de température de cet air intérieur explique la variété qui règne parmi les animaux. La mort n'est que l'effet produit par le manque d'air dans les veines de la créature. Sec, cet air donne l'intelligence; humide, il produit l'abrutissement. Avec Diogène d'Apollonie se termine la série des empiriques ioniens, qui

cherchèrent et crurent trouver dans l'ordre matériel une cause unique des choses.

Cent ans environ après Diogène, au ve siècle, parut Empédocle, qui, le premier des empiriques, renonça à chercher l'être unique, et reconnut quatre éléments, le feu, la terre, l'air et l'eau. Ces « quatre racines des choses » sont divisibles à l'infini et aptes à se combiner ensemble pour engendrer les êtres. Leur agrégation produit la vie; c'est ce que Empédocle appelle l'amitié; leur désagrégation cause la mort et se nomme la discorde. Ces deux principes, l'amitié et la discorde, se combattent l'un l'autre de façon à maintenir un équilibre parfait « dans leur perpétuelle alternative; ils ne s'arrêtent jamais et demeurent toujours immobiles dans un cercle. » Empédocle précise même la part des éléments dans la composition des corps. Voici, par exemple, de quelle façon il analyse les matières osseuses : « A la terre agréable, dans ses vastes fournaises, il est échu deux des huit parties de la splendide Nestis (l'eau) et quatre de Vulcain (le feu), et les os blancs ont été faits. »

Empédocle croyait la terre immobile au centre du monde, entourée d'une sphère aérienne en état continuel de rotation, dont un hémisphère est igné et produit la nuit, et dont l'autre hémisphère est tempéré et produit le jour. Le soleil, corps de nature cristalline, réfléchit l'hémisphère igné, et la lune, à son tour, réfléchit le soleil.

La connaissance, selon la doctrine d'Empédocle, réside naturellement dans la réunion des quatre éléments. Elle doit donc appartenir à tous les animaux et même à tous les végétaux; aussi Empédocle a-t-il dit : « Sache que toutes choses ont entendement et prudence. »

Empédocle est épouvanté lui-même des rigoureuses conséquences où son *empirisme* l'a entraîné. « Que la condition des mortels est misérable! » s'écrie-t-il. Et il poursuit douloureusement : « J'ai pleuré, j'ai versé des larmes en voyant *le séjour inaccoutumé.* » Mot étrange, cri d'un spiritualisme inconscient! La terre ne lui semble pas la demeure définitive. Il cherche à se rappeler une autre patrie; lui aussi il est tenté de dire :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Le dieu suprême d'Empédocle est Sphéros, le cercle immobile dans lequel se meut le grand être universel. Au reste, sa doctrine permettait d'ajouter foi à l'existence de tous les dieux du polythéisme, à condition de les croire formés des quatre éléments générateurs. Ces dieux pouvaient occuper tel séjour éthéré que l'on voudrait, et les sages ne devaient point se priver de l'espoir de les y joindre un jour.

Empédocle reconnaissait une justice siégeant dans l'éther. Sa loi première était : « Ne tuez pas. » Le philosophe déplore le meurtre de l'animal, le meurtre de la plante même, dont les éléments ont pu ou pourront former un être humain. Il se souvient de ses métamorphoses. « Et moi aussi, dit-il, je fus jeune garçon et jeune fille, arbre, oiseau, poisson muet au fond des mers. » Et plus loin il s'écrie : « Ne renoncerez-vous pas à ces meurtres terribles, et ne voyez-vous pas que vous vous dévorez les uns les autres par cet aveuglement? Oui, sous une autre forme, le père prend son fils chéri, et, stupide, l'immole en faisant des vœux! »

Telle est la doctrine d'Empédocle, philosophe profondément étudié dans l'antiquité, poëte vivement admiré. Son poëme *De la nature*, dans lequel il expose son système, ne nous est parvenu que par courts fragments; perte regrettable à jamais, quand on songe à l'éloge magnifique qu'en a fait le grand poëte Lucrèce :

Carmina quin etiam divini pectoris ejus
Vociferantur et exponunt præclara reperta,
Ut vix humana videatur stirpe creatus.

Anaxagore, à peu près contemporain d'Empédocle (il mourut dans la LXXXVIIIe olympiade), introduisit l'*empirisme* à Athènes, et fut le maître de Périclès et d'Euripide. Tout en reconnaissant l'infirmité du témoignage des sens, il n'acceptait pas d'autre critérium. Il considéra comme élément non le feu, la terre, l'air ou l'eau, mais « tout ce qui est sensible, les os, la chair, la moelle et toutes choses qu'on appelle du même nom. » Chaque partie de ces corps se compose d'exemplaires infiniment petits de même nature et de mêmes fonctions : le sang, par exemple, est formé de particules de sang; un tibia, un fémur n'est qu'une agrégation d'une infinité de petits tibias, de petits fémurs; un nez renferme quantité de nez microscopiques, etc. Cette théorie a été nommée *homœomérie.* « Tout est dans tout, » disait Anaxagore. Il ne croyait pas que le vide pût exister, et considérait le monde comme infini dans tous les sens, infiniment grand et infiniment petit.

Anaxagore eut le premier, parmi les empiriques, l'idée de distinguer le principe pensant du phénomène physique. « Tandis que les autres choses renferment une partie de tout, a-t-il dit, l'intelligence est infinie, autocratique et sans mélange d'aucune autre chose; seule, elle est en soi, car si elle n'était pas en elle-même, mais mêlée à quelque autre, elle participerait ainsi de toutes, puisque en tout il y a partie de tout; les choses ainsi mêlées l'empêcheraient de commander à aucune. » Toutefois, l'intelligence n'était pour ce philosophe qu'une substance matérielle, mais pure et subtile entre toutes.

Anaxagore considérait la lune comme habitée et le soleil comme brûlant d'un feu réel. Les astres, détachés de la terre, se meuvent, disait-il, dans la région ignée, et s'y maintiennent grâce à l'impulsion qui leur a été imprimée. La terre est supportée par l'air au centre du monde. Ce grand physicien fut accusé d'impiété et exilé d'Athènes, pour avoir combattu la superstition par la démonstration des phénomènes. Le christianisme naissant reconnut en lui un ennemi, et, s'acharnant contre sa doctrine, fit pressentir, du temps même de saint Irénée, le saint-office et la persécution de Galilée.

Les maximes qui nous restent d'Anaxagore ont un étonnant caractère de grandeur sombre et indomptable. « L'homme est né, disait-il, pour regarder les astres. » Condamné à mort, il prononça ces mots : « La nature nous a depuis longtemps condamnés, mes juges et moi. » Obligé de quitter Athènes, il ne s'en crut point exilé : les Athéniens, disait-il, s'étaient exilés de lui.

Anaxagore fut le dernier grand représentant de l'*empirisme.* Après lui, Archélaüs (vers 444) ne fut qu'un compilateur indigeste des doctrines ioniennes. Il soutint, en outre, que le juste et l'injuste ne sont rien par la nature et n'existent que par la loi. Mais vint Socrate, qui allait poser la morale sur son vrai fondement, sur l'esprit.

EMPIRISTE s. m. (an-pi-ri-ste — rad. *empirisme*). Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Les* EMPIRISTES *ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) ‖ Mauvais médecin, médicastre.

— **Encycl.** V. EMPIRISME.

EMPIS s. m. (an-piss — du gr. *empis*, même sens. Ce nom désigne une espèce de cousin, proprement le suceur, de *en*, dans, et de la racine *pâ*, *pi*, boire; grec *pinô*. L'abeille tire plusieurs de ses noms de la même racine. Elle s'appelle en sanscrit *madhu-pa*, buveuse de miel. Suivant quelques étymologistes, les Latins ont reproduit ce sens dans *apis*, équivalant à *ad-pi*, d'où notre *abeille*, du diminutif *apicula*, et les Germains dans *pi-an*, *bi-ene*, *bee*, etc.). Entom. Genre d'insectes diptères, type de la tribu des empides, comprenant plus de trente espèces, presque toutes européennes : *Les* EMPIS *se reconnaissent à leur trompe plus longue que la tête.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *empis* forment un genre facile à reconnaître aux caractères suivants : tête très-petite, globuleuse; antennes à troisième article comprimé, terminé par un style court, assez gros, articulé; trompe trois fois plus longue que la tête; suçoir perpendiculaire, contenant quatre soies; palpes relevées devant la face; tronc plus épais que large; abdomen recourbé en dessous, tronqué carrément chez les mâles, conique chez les femelles; ailes grandes, dépassant de beaucoup l'abdomen; pattes rapprochées, à hanches coniques, à tarses plus longs que les tibias. Ce genre comprend plus de trente espèces, dont la plupart habitent l'Europe. La plus commune est l'*empis opaque.* On trouve encore assez fréquemment les *empis damier* et *à pieds emplumés.* Leurs premiers états sont peu connus; on suppose néanmoins, d'après leur manière de vivre et les observations faites sur des dépouilles de nymphes, que les larves sont terrestres et assez analogues à celles des asiles. Cette analogie existe surtout dans les mœurs de l'insecte parfait. Les *empis* vivent en troupes nombreuses. Dans les belles soirées d'été, ils tourbillonnent au bord des eaux, comme les cousins, s'abattent sur les buissons, les haies et les taillis, et se trouvent accouplés pour la plupart; car c'est surtout en l'air qu'ils se livrent aux travaux de la chasse et à l'amour. Ces insectes se nourrissent, les mâles surtout, du suc des fleurs; mais ils chassent aussi d'autres insectes, soit au vol, soit à la course, et les saisissent avec leurs pattes. Les femelles paraissent préférer la proie vivante, et on a remarqué que, même pendant l'accouplement, elles ne cessent de sucer les insectes qu'elles tiennent entre leurs pattes.

EMPIS (Adolphe-Dominique-Florent-Joseph SIMONIS, dit), auteur dramatique et membre de l'Académie française, né à Paris le 29 mars 1795, mort dans la même ville le 12 décembre 1868. Sa famille lui fit donner une excellente éducation; mais elle éprouva de grands revers de fortune, et le jeune Empis venait à peine de terminer ses études, que, pour ne pas être à charge à ses parents, il dut entrer dans l'administration; il fut nommé commis dans les bureaux de la liste civile de Louis XVIII. Ardent travailleur, esprit net et judicieux, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses supérieurs, qui lui firent franchir rapidement les premiers grades. En peu d'années il devint chef de bureau. Cependant l'amour des lettres, qui s'était manifesté en lui dès le collége, ne fut pas étouffé par son application aux affaires. Sans négliger en rien son travail quotidien, Empis se livrait à son goût pour le théâtre. Ses premiers ouvrages furent le fruit de la collaboration. Il donna d'abord des livrets d'opéras, composés en société avec MM. Mennechet et Cournol, livrets habilement construits et non dépourvus de sentiment poétique. Citons celui de *Sapho.* Il donna ensuite avec Picard plusieurs pièces remarquées. Enfin il se dégagea des liens de la collaboration, et produisit seul un certain nombre d'ouvrages importants, qui donnèrent la mesure réelle de son talent, accusèrent nettement les tendances de son esprit et établirent définitivement sa réputation d'auteur dramatique sur le terrain de la haute comédie. On reconnut en général dans ses œuvres une aspiration à la peinture des caractères, un vif sentiment de la situation dramatique, de la logique, de l'observation, un style naturel et un fonds de haute moralité. Ces mérites, joints aux succès de vogue de plusieurs de ses pièces, fixèrent sur lui l'attention de l'Académie, et il obtint, en 1847, le fauteuil de M. de Jouy. Cette faveur redoubla l'amour d'Empis pour les travaux sérieux. Quittant le champ des mœurs contemporaines, il chercha dans l'histoire moderne des sujets en rapport avec les penchants de son esprit et les allures de son imagination. Ce fut l'histoire d'Angleterre qui l'attira particulièrement. « De ce renouvellement d'esprit naquit, dit M. Auguste Barbier, le drame qu'il nomma les *Six femmes de Henri VIII.* » A notre avis, c'est là sa production littéraire la plus forte et la plus remarquable, non point sous le rapport scénique, car les proportions en sont trop vastes et l'émotion y fait défaut, mais comme étude de caractères, comme fouille de l'âme humaine et comme ouvrage écrit d'un style plus vivant, plus coloré et plus élevé que celui de ses autres compositions. Shakspeare, à vrai dire, peut revendiquer une bonne part de l'idée de ce travail. L'œuvre d'Empis est le drame de *Henri VIII* du sublime poëte, mais élargi et enserrant dans les fils sanglants de sa trame toutes les victimes des sensualités hypocrites du cruel Tudor. L'action, quoique étendue, en est peu variée. Les mobiles de l'acquiescement des jeunes femmes aux ardeurs du prince sont tous à peu près semblables : un violent dépit d'amour, une rivalité de charmes, avant tout la vanité de voir briller une couronne sur leur tête, puis l'ambition des grands seigneurs leurs parents, les poussant au trône pour augmenter par elles leurs honneurs, leurs richesses et la prépondérance de leur parti religieux. Quant au monarque, son moyen de conquête se réduit à l'irrésistible volonté du maître et son moyen de rupture à la répudiation ou à l'appel au bourreau, moyens aussi brutaux qu'uniformes. Néanmoins, l'analyse du caractère de ces malheureuses princesses et la peinture des odieuses menées de leurs entourages sont si habilement faites, que l'intérêt ne cesse pas de s'attacher à leurs personnes, et, bien que l'on soit certain du triste sort qui les attend, on suit avec une curiosité tout anxieuse les péripéties de leur élévation et de leur chute. Shakspeare avait laissé très-prudemment dans l'ombre la figure de Henri VIII, en indiquant cependant la main du roi comme le ressort caché de toutes les noirceurs et de toutes les lâchetés de son drame. Empis, qui avait moins de dangers à courir, l'a mise entièrement à découvert. Cette figure de théologien couronné, étudiée avec soin, dénote de la part du peintre une connaissance approfondie de l'histoire du temps et de cet Hérode-Falstaff, qui fut moins le promoteur libéral et convaincu d'une réforme religieuse que l'atroce instrument du fait cupide et ambitieux de la rupture du clergé anglais avec l'Eglise romaine. Sauf quelques erreurs de mœurs locales, quelques touches fausses sentant le vaudeville et la caricature, on trouve dans ce large drame un tableau souvent vrai et frappant des excès de l'autorité royale et du mal qu'ils causent à la vie et à la fortune des peuples, quand ils peuvent impunément s'exercer pour l'assouvissement d'un caprice des sens ou la réalisation d'une folle conception de l'esprit. On y voit plus encore, on y voit la volonté trop absolue d'un seul corrompre les institutions religieuses et politiques d'un pays, et les chefs de l'Eglise comme ceux du Parlement se prêter à toutes les servilités et aux monstrueuses entreprises du prince et de ses courtisans. De là tant de bûchers et d'échafauds, tant de confiscations et de proscriptions, tant d'actes affreux qui déshonorent à jamais cette phase de l'histoire d'Angleterre; de là ce mot symboliquement juste, le dernier du drame, que l'auteur fait jaillir des lèvres d'un bourgeois de Londres regardant le cadavre du prince : « Quelle puanteur! »

Empis n'a pas seulement doté la scène de ses nobles et hautes conceptions dramatiques; il a rendu aussi des services importants à l'art scénique en qualité d'administrateur de notre premier théâtre. Mais, avant de l'étudier comme administrateur de la Comédie-Française, il est bon de revenir de quelques années en arrière. L'opéra de *Vendôme en Espagne* avait attiré sur Empis, qui en était l'auteur, la bienveillance de la cour, et il devint successivement secrétaire des bibliothèques du roi, vérificateur du service des gouvernements des maisons de la couronne et chef de la première division de la maison du roi. Dans toutes ces positions, il mit au service de l'art l'influence dont il jouissait, et lorsque, en 1856, M. Arsène Houssaye quitta l'administration de la Comédie-Française, Empis fut désigné comme son successeur. A peine eut-il en main le sceptre de la direction, qu'il voulut que les anciens auteurs partageassent avec les contemporains l'honneur de divertir la génération présente. Il fit donc remonter splendidement et scrupuleusement les pièces de l'ancien répertoire, et les fit marcher de pair avec celles du nouveau. Ce fut là une inspiration heureuse. La représentation souvent renouvelée des chefs-d'œuvre de la scène française fit réfléchir plus d'un débutant sur les conditions de son art; les acteurs s'élevèrent à cette perfection d'interprétation qui a fait d'eux les premiers comédiens du monde; enfin, la prospérité du Théâtre-Français ne fut jamais plus grande. Cependant Empis dut résigner ses fonctions dont il s'acquittait si bien. Ayant eu quelques difficultés avec un ministre puissant, relativement aux prétentions d'une actrice (Mlle Riquer) au titre de sociétaire, prétentions que l'administration de la Comédie-Française ne jugeait point fondées, une secrète pression fut exercée sur lui; il lui fut dit « qu'on verrait avec plaisir qu'il donnât sa démission. » Empis, qui voulait avant tout se montrer rigide gardien des droits de l'acteur et fidèle observateur des règlements, répondit qu'il « n'avait point de démission à donner, et que, dans le cas où l'on ne voudrait plus de ses services, c'était une destitution qu'il fallait lui infliger, » et il attendit avec dignité. La presse de l'époque fut unanime à approuver la conduite d'Empis, et l'opinion se prononça d'une façon si énergique, que le gouvernement se vit forcé de donner une compensation ou plutôt une satisfaction à l'homme honnête qui n'avait pas voulu servir d'entremetteur aux plaisirs d'un ministre. Empis fut nommé inspecteur général des bibliothèques. A partir de ce moment (22 octobre 1859), il reprit ses travaux littéraires; il se préparait à publier une histoire dramatique du règne d'Edouard VI, lorsque la mort vint le frapper.

Empis est l'un des plus remarquables auteurs dramatiques de la période de transition qui commence vers 1820 pour finir en 1850, à l'avénement des Emile Augier et des Alexandre Dumas fils. On trouve dans ses drames une certaine audace de situation et un dialogue parfois assez romantique. Ses comédies, écrites avec facilité et élégance, ne manquent ni d'intérêt ni de vérité. Ainsi que le constate Barbier, elles dénotent un esprit réel d'observation, un esprit qui sait bien voir et bien reproduire ce qu'il a vu.

Dans sa réponse à M. Barbier, lors de la réception de celui-ci à l'Académie française, M. de Sacy jugeait ainsi le talent dramatique d'Empis : « L'énergique concision peut manquer quelquefois à M. Empis; le bon goût et la simplicité ne lui manquent jamais. Les traits spirituels et poignants abondent, sans que la main de l'auteur se fasse sentir. Empis ne les cherche pas; on dirait qu'il les rencontre ou plutôt qu'ils naissent tout faits sur les lèvres du personnage auquel ils échappent. Vous souvenez-vous du mot qui termine la jolie pièce la *Dame et la demoiselle*, lorsque la vieille intrigante de province, Mme de Saintine, qui s'est transportée tout exprès à Paris pour empêcher encore une fois la pauvre Pauline de passer d'un trop long célibat au mariage, voyant tous les efforts de son malin bavardage échouer contre le bon sens et l'expérience d'un amoureux parisien, s'écrie avec un dépit si comique : « En province, elle ne se serait jamais mariée? » Regnard lui-même n'aurait pas désavoué un trait si fin et si vrai. Il y en a beaucoup de pareils dans les pièces d'Empis. N'est-ce pas ce qui l'a autorisé à leur donner le titre de comédies, qu'une critique rigoureuse pourrait peut-être leur contester quelquefois? Dieu me garde de faire la théorie d'un art que je connais si peu. N'y a-t-il pas lieu cependant de distinguer au théâtre deux genres qui se touchent sans se confondre : l'un où l'événement n'est que la toile sur laquelle se déroule la peinture des mœurs et des ridicules, et qui est proprement ce que l'on appelle comédie; l'autre où l'intérêt principal porte sur l'événement et qui mériterait mieux le nom de drame? Les pièces d'Empis appartiennent, si je ne me trompe, à cette seconde classe : ce sont avant tout des leçons tirées des événements de la vie. »

Voici la liste des principaux ouvrages d'Empis : *Sapho*, opéra en trois actes avec Cournol, musique de Reicha (Opéra, 16 décembre 1822); *Vendôme en Espagne*, drame lyrique en un acte, avec Mennechet, musique de Boieldieu, Auber et Hérold (Opéra, 5 décembre 1823); *Bothwell*, drame en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 21 juin 1824); l'*Agiotage* ou le *Métier à la mode*, comédie en cinq actes et en vers, avec Picard (Comédie-Française, 25 juillet 1826); *Lambert Simnel* ou le *Mannequin politique*, comédie en cinq actes et en prose, avec Picard (Comédie-Française, 24 mars 1827); la *Mère et la fille*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Odéon, 11 octobre 1830); la *Dame et la demoiselle*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Comédie-Française, 14 octobre 1830); *Un changement de ministère*, comédie en cinq actes et en prose, avec Mazères (Odéon, 12 mars 1831); *Une liaison*, drame en cinq actes et en prose, avec Mazères (Comédie-Française, 21 avril 1831); *Lord Novart*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 27 février 1836); *Julie* ou *Une séparation*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 2 mai 1837); *Un jeune ménage*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 6 septembre 1838); l'*Héritière* ou *Un coup de partie*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 4 septembre 1844); l'*Ingénue de la cour*, comédie en cinq actes et en prose (Odéon, 20 mars 1846); enfin les *Femmes de Henri VIII*, scènes historiques, drame en cinq tableaux, non destiné au théâtre (1854, 2 vol. in-8°).

EMPIS (Georges SIMONIS, dit), médecin français, fils du précédent, né à Paris le 22 mars 1824. Après de brillantes études universitaires, M. Empis, entraîné par son goût naturel vers la médecine, prit ses inscriptions à la Faculté de Paris. Externe en 1845, interne en 1847, il obtint son diplôme de docteur en 1850, après avoir soutenu sa thèse *Sur les paralysies consécutives aux luxations.* Ce travail remarquable à divers titres attira l'attention de la Faculté, qui lui décerna le prix Montyon. Au lieu de se livrer à la pratique, le nouveau docteur voulut entrer dans la carrière des concours; en 1856, il était nommé médecin des hôpitaux, et un an plus tard agrégé à la Faculté de médecine. M. Empis est aujourd'hui médecin de l'hôpital de la Pitié, où il est chargé, depuis 1863, du service des accouchements. Voici la liste de ses publications : *Considérations sur les paralysies consécutives aux luxations* (Thèse inaugurale, 1850); *Mémoire sur une épidémie de diphthérite observée à l'hôpital Necker* (*Archives générales de médecine*, 1850); *Recherches sur l'encéphalopathie saturnine* (*Archives générales de médecine*, 1851, 4e série, t. XXVII, p. 67 et suiv.); *Mémoire sur une épidémie de variole observée à l'Hôtel-Dieu* (*Archives générales de médecine*, 1852, 4e série, t. XXVII, p. 440 et suiv.); *De la méthode à suivre dans l'examen des malades* (Thèse de concours pour l'agrégation, 1853); *De l'incubation des maladies* (Thèse d'agrégation, 1857); *Des diarrhées et des dysenteries qui ont régné à Paris et dans plusieurs départements d'une façon épidémique, en* 1861 (*Archives générales de médecine*, 1861); *Etude séméiotique du cornage broncho-trachéal chez l'homme* (*Union médicale*, janvier, 1862); *Considérations sur une observation de hernie ventrale étranglée, accompagnée de symptômes insolites* (*Union médicale*, 1860, et *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, t. IV, p. 455); *Etude clinique d'un cas de catalepsie* (*Gazette des hôpitaux*, 1861); *Etude de l'affaiblissement progressif chez les vieillards* (*Archives générales de médecine*, 1862); *Leçons sur l'albuminurie* (*Gazette des hôpitaux*, 5 juin 1862); *Leçons sur la paralysie musculaire progressive de la langue, du palais et des lèvres* (*Gazette des hôpitaux*, 1862); *Sur le catarrhe bronchique pseudo-gangréneux* (*Gazette des hôpitaux*, 1863); *Sur la granulie* (*Union médicale*, 1864); *Traité de la granulie* (1 vol. in-8°); *Des inflammations tuberculeuses de la plèvre et du poumon* (*Gazette des hôpitaux*, 29 mai 1866); *De la statistique du service d'accouchements de l'hôpital de la Pitié, et des mesures hygiéniques instituées dans cet hôpital contre la fièvre puerpérale* (Paris, 1867, in-8°).

EMPISSEMENT s. m. (an-pi-se-man — de *en*, et de *pisser*). Etat de la mamelle engorgée de lait chez les animaux et surtout chez la vache.

— **Encycl.** L'accumulation anomale de lait dans la mamelle ne constitue pas, à proprement parler, une maladie, car elle peut disparaître presque instantanément par la traite. Elle est un simple accident qui n'a pas même la valeur d'un symptôme.

L'*empissement* laiteux résulte en général de cette habitude trop répandue qu'ont les marchands de laisser les vaches laitières sans être traites, pendant vingt-quatre ou trente heures avant de les exposer en vente, dans le but de tromper l'acheteur sur le volume des mamelles.

Dans le cas d'*empissement* laiteux, les mamelles sont très-volumineuses; la vache a souvent de la peine à marcher, tant le volume de la glande est considérable. Souvent aussi le lait s'échappe pendant la marche. Dans quelques cas, l'accumulation excessive et trop prolongée du lait dans la glande peut déterminer une inflammation de l'organe, dont les conséquences peuvent être graves.

Pour faire disparaître l'*empissement* laiteux, il suffit de traire la vache le plus promptement possible et à plusieurs reprises; alors la douleur disparaît et la mamelle revient à son état normal.

EMPITE adj. (an-pi-te). Entom. Syn. d'EMPIDE.

EMPLACÉ, ÉE (an-pla-sé) part. passé du v. Emplacer : *Sel* EMPLACÉ.

EMPLACEMENT s. m. (an-pla-se-man — de *en*, et de *placement*). Place d'un ou de plusieurs édifices ou autres objets actuellement debout, ou disparus, ou qui doivent être construits : *L'*EMPLACEMENT *de Notre-Dame. L'*EMPLACEMENT *de Carthage. Acheter un vaste* EMPLACEMENT. *Constantinople s'éleva sur l'*EMPLACEMENT *de Byzance au nom de Jésus-Christ, comme Rome s'était élevée sur les chaumières d'Evandre au nom de Jupiter.* (Chateaub.) *Tout cet* EMPLACEMENT *de Lacédémone est inculte, le soleil l'embrase en silence et dévore incessamment le marbre des tombeaux.* (Chateaub.)

— **Techn.** Action ou manière d'emplacer du sel, de le mettre en grenier.

EMPLACER v. a. ou tr. (an-pla-sé — de *en*, et de *place.* Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *Il emplaça, nous emplaçons*). Techn. Mettre le sel dans les greniers : EMPLACER *du sel.*

— Anc. administr. milit. Donner une destination à un soldat : EMPLACER *des recrues.*

EMPLAGE s. m. (an-pla-je — rad. *emplir*). Emploi. ‖ Proportion. ‖ Vieux mot.

— Constr. Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierre, que l'on jette entre deux rangs de pierres taillées.

EMPLAIGNER v. a. ou tr. (an-plè-gné; *gn* mll.). Techn. Syn. de LAINER.

EMPLAIGNEUR s. m. (an-plè-gneur; *gn* mll.). Techn. Syn. de LAINEUR.

EMPLANTER v. a. ou tr. (an-plan-té). Couvrir de plantations : EMPLANTER *un terrain.*

EMPLANTURE s. f. (an-plan-tu-re — de *en*, et de *planter*). Mar. Massif de bois au milieu duquel se trouve un encastrement destiné à recevoir le pied d'un mât : *L'*EMPLANTURE *du grand mât et celle du mât de misaine sont pratiquées sur la carlingue du navire; celle du mât d'artimon s'y trouve quelquefois, mais ordinairement elle est placée sur le faux pont.* (Paris.)

— Agric. S'emploie dans certains pays, surtout en Franche-Comté, pour désigner un plant quelconque : *Voilà de magnifiques* EMPLANTURES. *Mes* EMPLANTURES *n'ont pas réussi cette année. Quel genre d'*EMPLANTURES *avez-vous mis sur ce terrain?*

EMPLASTIQUE adj. (an-pla-sti-ke — gr. *emplastikos;* de *emplassein*, former). Pharm. Qui a les caractères de l'emplâtre : *Une matière* EMPLASTIQUE *dure et cassante.* (Fourcroy.) ‖ Qui sert à faire des emplâtres : *Onguent* EMPLASTIQUE. ‖ Qui sert à coller : *Substance* EMPLASTIQUE.

EMPLASTRATION s. f. (an-pla-stra-si-on — rad. *emplastrer*). Hortic. Action d'emplastrer, d'enter en écusson.

— Chir. Application d'un emplâtre.

EMPLASTRÉ, ÉE (an-pla-stré) part. passé du v. Emplastrer. Enté en écusson : *Un arbre* EMPLASTRÉ.

EMPLASTRER v. a. ou tr. (an-pla-stré — autre forme du mot *emplâtrer*). Hortic. Enter en écusson : EMPLASTRER *un arbre.*

EMPLASTROPOIÈSE s. f. (an-pla-stro-po-iè-ze — du gr. *emplastron*, emplâtre; *poiêsis*, action de faire). Anc. pharm. Art de faire des emplâtres.

EMPLÂTRE s. m. (an-plâ-tre — gr. *emplastron;* de *emplassô*, j'applique sur). Méd. Topique mou et glutineux que l'on applique sur une surface un peu large, et qui adhère plus ou moins à la peau : EMPLÂTRE *vésicant. Appliquer un* EMPLÂTRE. *Lever un* EMPLÂTRE.

— Fig. Remède : *Le temps est un* EMPLÂTRE *commun et très-puissant à tous les maux.* (Charron.) *Je n'ai point d'*EMPLÂTRE *contre l'énorme sottise qu'on a faite de se brouiller avec l'Angleterre avant d'avoir cent vaisseaux.* (Volt.) ‖ Palliatif, remède insuffisant : *Nos petites consolations ne sont que des* EMPLÂTRES *sur les blessures de la vie.* (Volt.)

— Fam. Personne maladive, toujours couverte d'emplâtres : *Ce pauvre homme n'est qu'un* EMPLÂTRE. *Elle a un* EMPLÂTRE *de mari* (Mol.) ‖ Personne sans énergie : *Quel* EMPLÂTRE *que ce jeune homme!*

— Pop. dans le Midi, Soufflet : *Donner un* EMPLÂTRE *à quelqu'un.*

— Prov. *Où il n'y a pas de mal il ne faut pas d'*EMPLÂTRE, Il ne faut pas chercher de remèdes à des maux imaginaires.

— Argot. Empreinte de serrure que prennent les filous pour se procurer de fausses clefs.

— Arboric. Sorte d'englumen ou de mastic qu'on étend sur les plaies des arbres pour les faire cicatriser : *L'*EMPLÂTRE *de Forsyth.*

— **Encycl.** Pharm. On donne le nom d'*emplâtres* à des médicaments externes, glutineux, solides, capables de se ramollir sous l'influence de la chaleur, et d'une consistance telle, qu'ils s'accommodent à toutes les formes et adhèrent fortement à la partie du corps sur laquelle on les applique. Parmi les *emplâtres*, les uns, composés de corps gras et huileux, de résines, de cire, de poudres végétales ou animales, portent plus particulièrement le nom d'onguents emplastiques ou d'*emplâtres*-onguents; les autres, solidifiés par un oxyde de plomb, sont les *emplâtres* proprement dits. Pour préparer les *emplâtres*-onguents, on fait fondre ensemble les matières grasses et les matières résineuses, on passe à travers un linge et l'on agite le mélange jusqu'à complet refroidissement. Quelquefois on fait fondre à part les matières moins promptes que les autres à se liquéfier. Les substances volatiles, telles que les essences, ou celles qui contiennent des principes volatils, comme la térébenthine, ne s'incorporent qu'à la fin de l'opération et lorsque le mélange a atteint un certain degré de refroidissement. Les gommes-résines s'incorporent après avoir été dissoutes et amenées par la concentration des liqueurs à consistance de miel. Après refroidissement partiel, il est nécessaire de malaxer la matière emplastique entre les mains préalablement mouillées. Cette pratique a pour but de rendre plus parfait le mélange des diverses matières; on divise ensuite la masse en cylindres qu'on désigne sous le nom de magdaléons. C'est sous cette forme qu'on conserve les *emplâtres* renfermés dans des vases de faïence ou de porcelaine, placés eux-mêmes dans un endroit frais.

La préparation des *emplâtres* proprement dits ou à base d'oxyde de plomb s'opère tantôt au moyen de l'eau, tantôt sans intermédiaire. Dans ce dernier cas, l'*emplâtre* est dit *brûlé.* La préparation de l'*emplâtre* simple servant de base à la préparation du plus grand nombre des autres, nous nous bornerons à décrire pour celui-ci la marche de l'opération. Prenez :

Litharge en poudre fine. . .	2,000 gr.
Axonge.	2,000
Huile d'olive.	2,000
Eau commune.	4,000

Placez dans une bassine de cuivre de capacité suffisante l'axonge et l'huile d'olive d'abord, puis la litharge, faites liquéfier en agitant continuellement avec une large spatule de bois; ajoutez l'eau et maintenez le mélange à l'état d'ébullition en agitant sans interruption jusqu'à ce que l'oxyde ait complétement disparu et que la masse ait acquis une couleur blanche et une consistance solide. Laissez ensuite refroidir jusqu'à ce qu'il soit possible de malaxer l'*emplâtre* entre les mains afin d'en extraire complétement l'eau. Mettez ensuite en magdaléons. Si l'on voulait communiquer à ces *emplâtres* les propriétés actives des végétaux, il faudrait ajouter 3 parties d'extrait alcoolique de la plante à un mélange emplastique composé de : cire blanche, 1 partie; résine élémi, 3 parties.

Pour faire usage d'un *emplâtre*, il faut le ramollir en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et l'étendre également au moyen d'une spatule sur un morceau de toile ou de peau.

Les *emplâtres* inspiraient autrefois une grande confiance. Aujourd'hui, ils ne sont plus guère employés que comme épispastiques ou agglutinatifs.

Emplâtre d'acétate de cuivre.

Cire jaune.	100 gr.
Poix blanche.	50
Térébenthine.	25
Verdet porphyrisé.	25

On emploie cette préparation pour guérir les cors aux pieds.

Emplâtre agglutinatif d'Auché de La Croix.

Poix blanche.	200 gr.
Résine élémi.	50
Térébenthine.	25
Huile de laurier.	25

Emplâtre antihystérique.

Galbanum.	20 gr.
Assa-fœtida.	1
Poix blanche.	1
Cire jaune.	1

Emplâtre de belladone.

Extrait alcoolique de belladone.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

On emploie cet *emplâtre* en applications sur les tumeurs douloureuses.

Emplâtre brun.

Huile d'olive.	1,000 gr.
Axonge.	500
Beurre.	500
Suif de mouton.	500
Cire jaune.	500
Litharge finement pulvérisée.	500
Poix noire.	100

On s'en sert comme maturatif sur les abcès et les bubons.

Emplâtre brûlé.

Huile d'olive.	500 gr.
Axonge.	250
Beurre.	250
Suif.	250
Litharge porphyrisée. . . .	250
Cire jaune.	250
Poix noire.	50

Emplâtre calmant, anodin calmant de Boerhaave.

Extrait de jusquiame. . . .	30 gr.
Extrait de pavot.	30
Extrait de ciguë.	30
Cire blanche.	250
Huile rosat.	30

Employé dans le squirre inattaquable par les procédés chirurgicaux.

Emplâtre de Canet.

Emplâtre simple.	125 gr.
Emplâtre diachylon gommé.	125
Cire jaune.	125
Huile d'olive.	100
Colcothar.	125

Cet *emplâtre* est astringent et résolutif.

Emplâtre de cantharides.

Elémi.	100 gr.
Huile d'olive.	40
Onguent basilicum.	300
Cire jaune.	400
Cantharides en poudre. . . .	420

Cette préparation est employée comme vésicant.

Emplâtre céroène.

Poix de Bourgogne.	400 gr.
Poix noire.	100
Cire jaune.	100
Suif.	50
Bol d'Arménie préparé. . .	100
Myrrhe en poudre.	20
Encens pulvérisé.	20
Minium.	20

Cet *emplâtre* est usité contre les rhumatismes.

Emplâtre de céruse.

Céruse pulvérisée.	500 gr.
Huile d'olive.	1,000
Cire blanche.	96
Eau.	1,000

Emplâtre de ciguë.

Extrait de ciguë.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

Emplâtre de ciguë du Codex.

Résine de pin.	470 gr.
Poix blanche.	220
Cire jaune.	320
Huile de ciguë.	65
Feuilles fraîches de ciguë.	1,000
Gomme ammoniaque.	250

Employé comme fondant.

Emplâtre de cire.

Cire jaune.	1,500 gr.
Suif de mouton.	1,500
Poix blanche.	500

Emollient et résolutif.

Emplâtre contre la coqueluche, de Corsin.

Emplâtre de ciguë.	10 gr.
Emplâtre de poix de Bourgogne.	5
Emplâtre diachylon gommé. .	5

Emplâtre contre les cors aux pieds, de Baudot.

Cire blanche.	16 parties.
Emplâtre de poix.	8
Galbanum en larmes. . . .	8

Faites fondre, passez et ajoutez :

Acétate de cuivre porphyrisé.	8 parties.
Essence de térébenthine. . .	1
Créosote.	4

On applique cette préparation sur les cors, après avoir pris la précaution de les ramollir au moyen d'un bain de pieds.

Emplâtre de croton.

Emplâtre diachylon gommé.	100 gr.
Huile de croton-tiglium. . .	20

Révulsif.

Emplâtre de datura-stramonium.

Extrait de datura-stramonium.	45 gr.
Résine élémi.	10
Cire blanche.	5

Emplâtre diachylon.

Emplâtre simple.	1,500 gr.
Cire jaune.	250
Poix blanche.	100
Térébenthine.	150
Huile d'olive.	50
Gomme ammoniaque.	30
Elémi.	1,000
Galbanum.	30
Sagapenum.	30

Agglutinatif et dessiccatif.

Emplâtre diapalme.

Emplâtre simple.	1,000 gr.
Cire blanche.	60
Sulfate de zinc.	25

Dessiccatif.

Emplâtre de digitale.

Cire jaune.	500 gr.
Poix-résine.	250
Huile d'olive.	125
Fécule verte de digitale. . .	500

Emplâtre de Ricord.

Emplâtre de Vigo et extrait de ciguë, parties égales. . . . . 1 gr. 10
Extrait gommeux d'opium. 1

Contre les douleurs ostéocopes, les exostoses, les périostoses, les sarcocèles syphilitiques.

Emplâtre de Doyen.

Huile d'olive.	500 gr.
Oxyde rouge de plomb. . . .	500
Poix-résine.	120
Oliban.	60
Savon.	15

Dessiccatif et résolutif.

Emplâtre fondant de Ricord.

Emplâtre de ciguë.	250 gr.
Iodure de plomb.	30

Contre les engorgements chroniques des testicules.

Emplâtre fondant sédatif de Dupuytren.

Emplâtre de Vigo *cum mercurio.*	20 gr.
Extrait de belladone.	5

Contre les engorgements squirreux.

Emplâtre de Fouquet.

Emplâtre diapalme.	5 gr.
Cire blanche.	5
Deutoxyde de plomb pulvérisé.	5

Résolutif et dessiccatif.

Emplâtre galbanum du Codex.

Galbanum purifié.	20 gr.
Cire jaune.	10
Poix-résine.	10
Térébenthine du mélèze. . .	10